

Droit de la construction

OBJECTIFS

Maîtriser les obligations de la maîtrise d'œuvre.

PERSONNES CONCERNÉES

Professionnels de la construction et de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences.

PROGRAMME

- Connaissances des obligations de la maîtrise d'œuvre
- Différences avec le conseil
- Loi Spinetta art. 1792 et suivants
- Dommage ouvrage et décennale



Pédagogie

Les cours seront réalisés sur présentation power point.

Documentation

Un support de formation illustré sera remis à chaque participant.

DURÉE	LIEU	COÛT
1 journée	Le Mans	350 € HT par stagiaire (frais de repas non inclus)